

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

11 décembre 2019 – 19h15 – Commune de MOULIS -Salle des fêtes

Présents : Nathalie AURIAC, Alain BARI, Magalie BERNERE, Roland BERNIE, Gaëlle BONNEAU, Frédéric BONNEL, Jean BOUSSION, Monique BOUTONNIER, Ginette BUSCA, Gérard CAMBUS, Christian CARRERE, Alain CAU, René CLASTRES, Raymond COUMES, Charles DAFFIS, Patricia DANDURAND, Etienne DEDIEU, Jean-Michel DEDIEU, Jean-Claude DEGA, Rémy DEMOIZOIN, Gilbert DE SACRAMENTO, André DESCOINS, Gérard DUBUC, Gérard DUPUY, Jean-Louis EYCHENNE, Jean-Paul FALGUIE, Gabriel FAURE, Jocelyne FERT, Martine FROGER, Aimé GALEY, Patrick GALY, Aline GENCE, Bernard GONDRAN, Michel ICART, Germain JOLIBERT, Patrick LAFFONT, Pierrette LAPEYRE, Denis LOURDE, Michel LOUBET, Jean-Jacques MERIC, Catherine MERIOT, Christian MESTRINIER, Alain METGE, Richard MEYNARD, Alex MIROUSE, Noëlle MORALES, Maryse PERIGAUD, Anselme POIGNANT, Alain PONS, Gérard PONS, Denis PUECH, René PUJOL, Robert ROUDIL, Alain SERVAT, Marc-Henri SEUBE, Robert THIRION, Alain TORTET, Elisabeth TOTARO, Gérard TOUGNE, Rémy TOULZA, André VIDAL, Christiane VIGNAU, Jean-Noël VIGNEAU.

Procuration : Geneviève AMARDEILH à Jean-Louis EYCHENNE, Daniel ARTAUD à Patrick LAFFONT, Monique CHARLES à Frédéric BONNEL, Armindo DA SILVA à Pierrette LAPEYRE, Sylvie DOMENC à Jean-Noël VIGNEAU, Pierre EYCHENNE à Alain METGE, Léo GARCIA à Gaëlle BONNEAU, Bernard LAMARY à Jean-Jacques MERIC, Yvon OCHANDORENA à Robert THIRION, Claude PUJOL à Ginette BUSCA, Evelyne ROLAIN-PUIGCEVER à Gérard CAMBUS, Yves SUTRA à Michel LOUBET, Christine TEQUI Alain SERVAT,

Excusés : Josiane BERTHOUMIEUX, Marie-Léone BLAIN, Christiane BONTE, Carole DURAN-FILLOLA, Geneviève OSMOND, Christian ROUCH, Gérald ROVIRA, Thierry TOURNE, Alain TOUZET, François VELTER,

Absents : Henri ANDRIEU, Simon BAVARD, Nejma BEUSTE, Annie ALZIEU, Alain BOURGEON, Laurent BOUTET, Emmanuel CECILE, Michèle COLIN, Nadège COMBET, Eric COUZINET, Jean-Claude DEDIEU, Jean DOUSSAIN, Jean-Marc DURAN, Claude GESLIN, Oscar GIROTTO, Lucien GRANIER, Yvan GROS, Georges HISPA, Alain LEVI, Aline LONG TORRELL, Jeanine MERIC, François MURILLO, Elisabeth ORTET, Francis PUJOL, Fatima RAFAI, Jacques RENOUD, Francis RESPAUD, Thierry RESPAUD, Gilles SOULA, Marie-Christine SOULA, Roland TEYCHENNE, Patrick TIMBART, Eric TORTECH, Patrick TURLAN,

Secrétaire de séance : Denis PUECH

La séance est ouverte par M. le Président Jean-Noël VIGNEAU à 19h15.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 28 novembre 2019**
- **Décision du Bureau Communautaire du 14 novembre 2019**

Service Finances

- Indemnités de conseil
 - Budget Principal (rapport n°1)
 - Budget Annexe Thermes Aulus (rapport n°2)
 - Budget Annexe Eau (rapport n°3)
- Versement Acomptes Subventions avant vote budget association ADECC (rapport n°4)
- Versement Acomptes Subventions avant vote budget associations Educatives (rapport n°5)
- Dépenses Investissements avant vote du BP 2020
 - Budget Principal, (rapport n°6)
 - BA Thermes, (rapport n°7)
 - BA Eau potable, (rapport n°8)
 - BA Assainissement collectif (rapport n°9)

- BA Assainissement non collectif (rapport n°10)
- Demande DETR et autres financements 2020 (rapport n°11)
- Décision modificative :
 - Budget Principal (rapport n°12)
 - BA Thermes Aulus (rapport n°13)
- Créances éteintes :
 - Budget Principal (rapport n°14)
 - BA Eau (rapport n°15)
- Créances en non valeurs (rapport n°16)
- Durée d'amortissement (rapport n°17)
- Tarifs Thermes Aulus (rapport n°18 + annexe)

Ressources Humaines

- Tableau des effectifs suppressions/créations (rapport n°19)

Service Eau

- Tarif Eau potable 2020 (rapport n°20)
- Tarif assainissement collectif 2020 (rapport n°21)
- Tarif assainissement non collectif 2020 (rapport n°22)
- Prime de bonne marche du service des Eaux du Couserans (rapport n°23)

Administration

- Syndicat Mixte de Guzet : désignation de 3 délégués supplémentaires (rapport n°24)
-

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 28 novembre 2019

Le Président propose à l'assemblée de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

➤ **Votes pour : 76 Votes contre : 0 Abstention : 0**

Décision du Bureau Communautaire du 14 novembre 2019

Les décisions prises en Bureau communautaires du 14/11/2019 ont été portées à la connaissance de l'ensemble des élus communautaires.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions par rapport à ces décisions.

➤ **Le Conseil Communautaire prend acte des décisions du Bureau communautaire n°BUR-2019-158 à BUR-2019-175 prises dans le cadre de sa délégation.**

1) Dossiers soumis à délibérations du Conseil Communautaire

M. Le Président demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter le rapport sur la révision des attributions de compensation des communes suite à la correction de l'évaluation du transfert de charges en matière scolaire et périscolaire (communes concernées par les révisions : Betchat/Caumont/Mercenac).

➤ **Vote pour : 76 Contre : 0**

Finances

0- Révision des attributions de compensation des communes suite à la correction de l'évaluation du transfert de charges en matière scolaire et périscolaire (communes concernées par les révisions : Betchat/Caumont/Mercenac)

M. Michel Icart, Vice-Président en charge des Finances, présente le rapport. Il souligne que les membres de la CLECT ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Président demande à l'assemblée, s'il n'y a plus de question, de délibérer sur la révision des AC.

➤ **Vote pour : 75 Contre : 0 Abstention : 1**

1-Indemnités de conseil

a) Budget Principal

M. Michel Icart, Vice-Président en charge des Finances, présente le rapport.

Au titre de l'année 2019, il sera versé à Mme SUTRA Eliane, comptable au trésor, la somme de 3 206.14€ brut au titre de l'indemnité de conseil et la somme de 45.73€ pour l'indemnité de budget, pour le Budget Principal de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.

M. le Président demande à l'assemblée, s'il n'y a plus de question, de délibérer sur cette indemnité.

➤ **Vote pour : 62 Contre : 13 Abstention : 1**

b) Budget Annexe Thermes Aulus

M. Michel Icart présente le rapport.

Au titre de l'année 2019, il sera versé à Mme SUTRA Eliane, comptable au trésor, la somme de 394.87€ brut au titre de l'indemnité de conseil et la somme de 45.73€ pour l'indemnité de budget, pour le Budget Annexe des Thermes d'Aulus

M. le Président demande à l'assemblée, s'il n'y a plus de question, de délibérer sur cette indemnité.

➤ **Vote pour : 63 Contre : 12 Abstention : 1**

c) Budget Annexe Eau

M. Michel Icart, présente le rapport.

Au titre de l'année 2019, il sera versé à Mme SUTRA Eliane, comptable au trésor, la somme de 1 067.25€ brut au titre de l'indemnité de conseil et la somme de 45.73€ pour l'indemnité de budget, pour le Budget Annexe Service des eaux du Couserans.

M. le Président demande à l'assemblée, s'il n'y a plus de question, de délibérer sur cette indemnité.

➤ **Vote pour : 64 Contre : 12 Abstention : 0**

Départ de M. Le Président (procuration de Mme Sylvie Domenc)

2-Versement Acompte Subvention avant vote budget association Agence de Développement de l'Economie Culturelle du Couserans (ADECC)

M. Michel Icart présente le rapport.

Pour l'année 2020, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le versement d'acompte sur la subvention de l'ADECC tels que détaillés ci-dessous :

50% de la subvention versée en 2019

Subvention 2019 : 30 000€

Acompte Mars 2020 : 15 000€

M. le Vice-Président demande à l'assemblée, s'il n'y a plus de question, de délibérer sur ce versement d'acompte.

➤ **Vote pour : 73 Contre : 0 Abstention : 1**

Départ de Mme Martine Froger, retour de M. le Président (procuration de Mme Sylvie Domenc).

3-Versement Acomptes Subventions avant vote budget associations Educatives

M. Michel Icart présente le rapport.

Pour l'année 2020, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le versement d'acomptes sur subventions au mois de janvier, tels que détaillés ci-dessous :

- Office de Tourisme Couserans-Pyrénées :
30% de la subvention versée en 2019
Subvention 2019 : 567 123€
Acompte Janvier 2020 : 170 136€
- Association 117 Animation Jeunes :
40% de la subvention versée en 2019
Subvention 2019 : 356 119€
Acompte Janvier 2020 : 142 447€
- Association Animation Montagnarde du Biros (AAMB) :
40% de la subvention versée en 2019
Subvention 2019 : 23 825€
Acompte Janvier 2020 : 9 530€
- Associations Familles Rurales (AFR) :
40% de la subvention versée en 2019
Subvention 2019 : 122 016€
Acompte Janvier 2020 : 48 806€
- Loisirs Education Citoyenneté (LEC) :
40% de la subvention versée en 2019 (haut Couserans)
Subvention 2019 : 269 441.86€
Acompte Janvier 2020 : 107 776€
- Loisirs Education Citoyenneté (LEC) :
40% du contrat de 2019 (Volvestre)
Subvention 2019 : 82 365€
Acompte Janvier 2020 : 32 946€
- ENVOL :
40% du contrat de 2019 (Volvestre)
Subvention 2019 : 234 805€
Acompte Janvier 2020 : 70 441€
- MJC d'Oust :
40% de la subvention versée en 2019
Subvention 2019 : 9 000€
Acompte Janvier 2020 : 3 600€
- Instant de Vie :
40% de la subvention versée en 2019
Subvention 2019 : 11 260€
Acompte Janvier 2020 : 4 504€
- Etincelles :
40% de la subvention versée en 2019
Subvention 2019 : 38 500€
Acompte Janvier 2020 : 15 400€
- Mission locale :
40% de la subvention versée en 2019
Subvention 2019 : 14 858€
Acompte Janvier 2020 : 5 943€

M. le Président demande à l'assemblée, s'il n'y a plus de question, de délibérer sur ces versements d'acomptes aux associations éducatives du territoire.

➤ **Vote pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0**

Retour de Martine Froger, sortie de Alex Mirouse

Ressources Humaines

Tableau des effectifs suppressions/créations

M. Alain Servat présente le rapport.

a) *Créations d'emplois permanents* :

- Pérennisation d'emplois contractuels issus du transfert de compétences Enfance Jeunesse ;
- Augmentations de quotité hebdomadaire de travail supérieures à 10%.

Ces créations modifient en conséquence le tableau des effectifs

Filière animation				Quotité
Adjoint d'animation	C	CREATION : 1 TNC 0,36 / 1 TNC 0,4	Changement de quotité et intégration sur vacance suite à CDD transfert	12,5/35 14/35
Filière technique				
Adjoint technique	C	CREATIONS : 1 TNC 0,7 / 1 TNC 0,33 / 1 TNC 0,64	Intégrations sur vacance suite à CDD	24,4/35 11,5/35 22,5/35
Filière culturelle				
Adjoint du Patrimoine principal 2ème classe	C	CREATION : 1 TNC 0,57	Changement de quotité hebdomadaire	20/35
Adjoint du Patrimoine	C	CREATION : 1 TNC à 0,66 / 1 TNC à 0,8	Changement de quotité hebdomadaire	23/35 28/35

SOIT 8 CREATIONS A TEMPS NON COMPLET

TC = Temps Complet ; TNC = Temps Non Complet ; ETP = Équivalent Temps Plein

b) Suppressions d'emplois permanents

Suite aux évolutions ci-après décrites, il convient de porter suppressions d'emplois au tableau des effectifs :

- Tableau annuel d'avancement (nominations sur autres grades) ;
- Réussites aux concours et examens (nominations sur autres grades) ;
- Radiations (mutation, retraite, décès, transfert).

Ces suppressions modifient en conséquence le tableau des effectifs

Filière administrative				Quotité
Attaché hors classe	A	SUPPRESSION : 1 TC	Avancement de grade non effectif (conditions non remplies)	35/35
Rédacteur	B	SUPPRESSION : 2 TC	Emplois non pourvus	35/35
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	SUPPRESSION : 1 TC	Radiation suite à mutation	35/35
Adjoint administratif	C	SUPPRESSION : 2 TC SUPPRESSION : 1 TNC 0,7	Avancements de grades	35/35 24,5/35

Filière animation				
Animateur	B	SUPPRESSION : 1 TNC 0,14	Transfert non effectif	4,9/35
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	SUPPRESSION : 1 TNC 0,91	Radiation suite à départ à la retraite	32/35
Filière technique				
Technicien	B	SUPPRESSION : 1 TC	Avancements de grade	35/35
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	SUPPRESSION : 1 TNC 0,27 SUPPRESSION : 1 TNC 0,3 SUPPRESSION : 1 TNC 0,91 SUPPRESSION : 1 TNC 0,33	Restitutions liées au transfert de compétences /	9,5/35
			Avancement de grade	10,5/35
				32/35
				11,5/35
Adjoint technique	C	SUPPRESSION : 6 TC SUPPRESSION : 1 TNC 0,5 SUPPRESSION : 1 TNC 0,5	Avancements de grades	35/35
				17,5/35
				17,5/35
Filière culturelle				
Adjoint du Patrimoine	C	SUPPRESSION : 1 TC.	Avancement de grade	35/35
Filière sportive				
Éducateur des APS	B	SUPPRESSION : 2 TC	Avancement de grade / Départ pour fin de contrat	35/35

SOIT 25 SUPPRESSIONS DONT 9 TNC

M. le Président demande à l'assemblée, s'il n'y a pas de question, de délibérer sur ces créations/suppressions d'emplois

➤ **Vote pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0**

Retour d'Alex Mirouse, Départ de Gérard Dubuc

Finances

4- Dépenses Investissements avant vote du Budget Principal 2020

a) Budget Principal

M. Michel Icart présente le rapport.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

OPERATION	N° OPERATION	COMPTE	FONCTION	LIBELLE COMPTE	MONTANT
ABATTOIR	16	2313	92	Constructions	30 000,00
CENTRE AQUATIQUE	17	2188	413	Autres immobilisations corporelles	5 000,00
MATERIEL ROULANT COLLECT DECHETS	22	2188	413	Installations, matériel et outillage techniques	5 000,00
RESEAU DE LECTURE	35	2188	321	Autres immobilisations corporelles	30 000,00

EQUIPEMENTS COLLECTE DECHETS	37	2188	812	Autres immobilisations corporelles	33 000,00
DECHETERIES	38	2188	812	Autres immobilisations corporelles	20 000,00
EQUIPEMENTS DIVERS DECHETS	39	2188	812	Autres immobilisations corporelles	5 500,00
QUAI DE TRANSFERT	41	2315	812	Installations, matériel et outillage techniques	4 500,00
DIVERSIFICATION ACTIVITES ETE STATION GUZET	470	2188	414	Autres immobilisations corporelles	20 000,00
SITE LEDAR	70	2315	90	Installations, matériel et outillage techniques	100 000,00
SITE DE PALETES	79	2315	812	Installations, matériel et outillage techniques	100 000,00
SCOT	81	2188	824	Autres immobilisations corporelles	30 000,00
PORT DE SALAU	82	2318	95	Autres immobilisations corporelles en cours	25 000,00
VOIRIE INTERCOMMUNAUTAIRE	83	2317	822	Immobilisations reçues au titres d'une mise à disposition	55 000,00
TECHNIQUE	89	2182	810	Matériel de transport	20 000,00
		2188	810	Autres immobilisations corporelles	10 000,00
		2313	810	Constructions	50 000,00
		2315	810	Installations, matériel et outillage techniques	50 000,00
CAMPING D'AUDINAC	91	2315	414	Installations, matériel et outillage techniques	15 000,00
PREVENTION TRI	93	2031	812	Etudes	19 000,00
OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	ONI	2031	01	Frais d'études	30 000,00
		20422	01	Privé - bâtiments et installations	25 000,00
		20414	01	Subventions d'équipement Communes	22 000,00
		2051	01	Concessions et droits similaires	35 000,00
		2182	01	Matériel de transport	20 000,00
		2183	01	Matériel de bureau et	10 000,00

				matériel informatique	
		2184	01	Mobilier	10 000,00
		2188	01	Autres immobilisations corporelles	20 000,00
		2315	01	Installations, matériel et outillage techniques	30 000,00
		458101	01	Autres immobilisations corporelles	100 000,00
					899 000,00

M. le Président demande à l'assemblée, s'il n'y a plus de question, de délibérer pour l'autoriser à réaliser ces dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2020.

➤ **Vote pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0**

b) Budget Annexe Thermes

M. Michel Icart présente le rapport.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

COMPTE	LIBELLE COMPTE	MONTANT
2188	Autres immobilisations corporelles	10 700,00
2031	Frais d'études	11 550,00

M. le Président demande à l'assemblée, s'il n'y a plus de question, de délibérer pour l'autoriser à réaliser ces dépenses d'investissements avant le vote du budget annexe des Thermes 2020.

➤ **Vote pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0**

c) Budget Annexe Eau potable

M. Michel Icart présente le rapport. Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

OPERATION	N°	COMPTE	LIBELLE COMPTE	MONTANT
Travaux sur Stations	11	2315	Installations, matériel et outillage techniques	5 000,00
Travaux sur Réseaux	12	2315	Installations, matériel et outillage techniques	50 000,00
Branchements et Renforcements	13	2315	Installations, matériel et outillage techniques	7 500,00
Travaux sur Réservoirs	14	2315	Installations, matériel et outillage techniques	30 000,00
Etude Diagnostic Modélisation	15	2315	Installations, matériel et outillage techniques	41 250,00
Bâtiments	16	2313	Constructions	5 000,00
Périmètres de Protection	17	2315	Installations, matériel et outillage techniques	5 000,00
Travaux Appel Projets Qualité Engomer	22	2315	Installations, matériel et outillage techniques	65 250,00
Travaux Appel Projets Qualité Massat	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	131 150,00
Travaux Appel Projets Qualité Montagne	24	2315	Installations, matériel et outillage techniques	10 250,00
Travaux Appel Projets Qualité Montels	25	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 500,00
Travaux Appel Projets Qualité Massat Engagés	26	2315	Installations, matériel et outillage techniques	6 600,00
Travaux Divers Antras	27	2315	Installations, matériel et outillage techniques	3 250,00
Travaux Divers Communes Nouvellement Intégrées	28	2315	Installations, matériel et outillage techniques	10 000,00
Travaux Quai du Gravier	29	2315	Installations, matériel et outillage techniques	37 500,00
Etudes Diverses Communes Nouvellement Intégrées	30	2031	Frais d'études	10 000,00
Travaux Station Sengouagnet	50	2313	Constructions	187 443,53
Frais d'études	ONI	2031	Frais d'études	2 500,00
Concessions et droits similaires	ONI	2051	Concessions et droits similaires	6 993,50
Bâtiments d'exploitation	ONI	21351	Bâtiments d'exploitation	10 000,00
Matériel de transport	ONI	2182	Matériel de transport	20 467,64
Matériel de bureau et matériel informatique	ONI	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00
				652 654,67

M. le Président demande à l'assemblée, s'il n'y a plus de question, de délibérer pour l'autoriser à réaliser ces dépenses d'investissements avant le vote du budget annexe Eau 2020.

➤ **Vote pour : 74 Contre : 0 Abstention : 1**

d) Budget Annexe Assainissement collectif

M. Michel Icart présente le rapport. Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

OPERATION	N°	COMPTE	LIBELLE COMPTE	MONTANT
Travaux sur Stations et Postes	11	21351	Bâtiments d'exploitation	37 500,00
		2315	Installations, matériel et outillage techniques	37 500,00
Travaux sur Réseaux	12	2031	Frais d'études	12 500,00
		21532	Réseaux d'assainissement	137 500,00
Etudes Diverses	13	2031	Frais d'études	5 000,00
Travaux Divers Communes Nouvellement Intégrées	16	2315	Installations, matériel et outillage techniques	7 500,00
		2031	Frais d'études	5 000,00
Travaux Quai du Gravier	17	2315	Installations, matériel et outillage techniques	45 000,00
		2031	Frais d'études	5 000,00
Investigations et Travaux Réseau Prat	18	2031	Frais d'études	5 000,00
		2315	Installations, matériel et outillage techniques	45 000,00
Etude Qualification Système Assainissement Saint-Lizier	19	2031	Frais d'études	30 000,00
		2315	Installations, matériel et outillage techniques	10 000,00
Evolution SIG Assainissement	20	2051	Concessions et droits similaires	2 000,00
Etudes Diverses Communes Nouvellement Intégrées	21	2031	Frais d'études	7 500,00
Travaux Assainissement 2013	50	2315	Installations, matériel et outillage techniques	480 000,00
Frais d'études	ONI	2031	Frais d'études	12 634,78
Concessions et droits similaires	ONI	2051	Concessions et droits similaires	18 367,25
Bâtiments d'exploitation	ONI	21351	Bâtiments d'exploitation	37 500,00
Réseaux d'assainissement	ONI	21532	Réseaux d'assainissement	137 500,00
Outillage industriel	ONI	2155	Outillage industriel	12 500,00
Service d'assainissement	ONI	21562	Service d'assainissement	162 500,00
Matériel de transport	ONI	2182	Matériel de transport	12 500,00
				1 260 502,03

M. le Président demande à l'assemblée, s'il n'y a plus de question, de délibérer pour l'autoriser à réaliser ces dépenses d'investissements avant le vote du budget annexe Assainissement collectif 2020.

➤ **Vote pour : 74 Contre : 0 Abstention : 1**

e) Budget Annexe Assainissement non collectif

M. Michel Icart présente le rapport. Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

		COMPTE	LIBELLE COMPTE	MONTANT
Concessions et droits similaires	ONI	2051	Concessions et droits similaires	16 486,75
Matériel de transport	ONI	2182	Matériel de transport	7 500,00
Matériel de bureau et matériel informatique	ONI	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	7 500,00
				31 486,75

M. le Président demande à l'assemblée, s'il n'y a plus de question, de délibérer pour l'autoriser à réaliser ces dépenses d'investissements avant le vote du budget annexe Assainissement non collectif 2020.

➤ **Vote pour : 74 Contre : 0 Abstention : 1**

Départ de Magalie Bernère, Procuration à Raymond Coumes

5-Demande de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020

M. Michel Icart présente le rapport. Monsieur le Président présente au Conseil les dossiers proposés pour être déposés au titre de la DETR 2020.

Priorité 1 : Réhabilitation bâtiment 1^{er} accueil site de Lédar

Montant prévisionnel : 108 098.69 € HT

DETR 2020 (40%) : 43 239.47 €

Autofinancement (60%) : 64 859.22 €

Priorité 2 : Plan de remise aux normes de l'abattoir du Couserans 4^{ème} phase

Montant prévisionnel : 77 540.69 € HT

DETR 2020 (50%) : 38 770.34 €

Autofinancement (50%) : 38 770.35 €

Priorité 3 : Gendarmerie de Prat-Bonrepaux (Travaux)

Montant prévisionnel des travaux : 1 375 500 € HT

DETR 2020 : 250 000 € (plafond)

Réserve parlementaire 10 000 €

FSIL 2017 310 000 €

Autofinancement : 805 500 €

Priorité 4 : Travaux de réfection des toitures de la résidence et du bâtiment thermal d'Aulus-Les-Bains – Budget annexe Thermes Aulus

Montant prévisionnel : 374 897.94 € HT

DETR 2020 (50%) : 187 448.97 €

FDAL 2020 (8%) : 30 000.00 €

Autofinancement (42%) : 157 448.97 €

Priorité 5 : Extension de l'atelier de maintenance poids lourds, véhicules légers et engins d'entretien d'espaces verts

Montant prévisionnel des travaux : 222 033.88 € HT

DETR 2020 (34.23 %) : 76 000.00 € (plafond)

FDAL 2020 (25.22%) : 56 000.00 €

Autofinancement (40.55%) : 90 033.88 €

Priorité 6 : Gendarmerie de La Bastide de sérou (acquisition + études)

Montant prévisionnel : 394 113 € HT

DETR 2020 (40%) : 157 645 €

Autofinancement (60%) : 236 468 €

Priorité 7 : Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage du Pont du Ras

Montant prévisionnel : 122 546.08 € HT

DETR 2020 (50%) : 61 273.04 €

Autofinancement (50%) : 61 273.04 €

Priorité 8 : Acquisition véhicule tout terrain activités Guzet

Montant prévisionnel : 49 050.46 € HT

DETR 2020 (50%) : 24 525.23 €
Autofinancement (50%) : 24 525.23 €

Priorité 9 : Acquisition benne à ordures ménagères

Montant prévisionnel : 155 500 € HT
DETR 2020 (19.29%) : 30 000 € (plafond)
Département (11.77%) : 18 300 € (plafond)
Autofinancement (68.94%) : 107 200 €

Priorité 10 : Acquisition minipelle – Budget annexe Service des eaux

Montant prévisionnel : 35 000 € HT
DETR 2020 (50%) : 17 500 €
Autofinancement (50%) : 17 500 €

Priorité 11 : Acquisition de matériel roulant pour entretien de voirie (camion PL)

Montant prévisionnel : 73 700 € HT
DETR 2020 (40.70%) : 30 000 € (plafond)
Autofinancement (59.30%) : 43 700 €

Priorité 12 : Acquisition de matériel roulant pour entretien de voirie (camion

bi-benne et balayeuse)

Montant prévisionnel : 79 975 € HT
DETR 2020 (37.51%) : 30 000 € (plafond)
Autofinancement (62.49%) : 49 975 €

Priorité 13 : Acquisition benne à ordures ménagères

Montant prévisionnel : 155 500 € HT
DETR 2020 (19.29%) : 30 000 € (plafond)
Autofinancement (80.71%) : 125 500 €

Priorité 14 : Acquisition matériel roulant : tracteur pour entretien de voirie et minibus

Montant prévisionnel : 30 118.09 € HT
DETR 2020 (50 %) : 15 059.04 €
Autofinancement (50%) : 15 059.05 €

Priorité 15 : Extension vestiaires Stade Oust

Montant prévisionnel : 39 950.08 € HT
DETR 2020 (50%) : 19 975.04 €
Autofinancement (50%) : 19 975.04 €

Priorité 16 : Maîtrise d'œuvre travaux de rénovation énergétique et accessibilité des bâtiments généraux du Service des Eaux

Montant prévisionnel : 17 766.50 € HT
DETR 2020 (50%) : 8 883.25 €
Autofinancement (50%) : 8 883.25 €

Priorité 17 : Acquisition camion polybenne – budget annexe service des eaux

Montant prévisionnel : 83 300 € HT
DETR 2020 (36.01%) : 30 000 € (plafond)
Autofinancement (63.99%) : 53 300 €

Priorité 18 : Acquisition loggers de bruit (détecteur de fuites)– Budget annexe Service des Eaux

Montant prévisionnel : 5 903 € HT
DETR 2020 (50%) : 2 951.50 €
Autofinancement (50%) : 2 951.50 €

Priorité 19 : Changement et extension du système de vidéo surveillance du centre aquatique du Couserans

Montant prévisionnel : 5 300.09 € HT

DETR 2020 (50%) : 2 650.04 €

Autofinancement (50%) : 2 650.05 €

M. le Président demande à l'assemblée, s'il n'y a plus de question, de délibérer sur ces demandes de DETR 2020.

➤ **Vote pour : 73 Contre : 0 Abstention : 2**

6-Décision modificative :

a) Budget Principal

M. le Président présente le rapport.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2019 retrace les principaux mouvements tels que présentés ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
6068	Autres matières et fournitures	33 000,00
6132	Location immobilière	29 000,00
62875	Remboursement Frais Communes	70 000,00
657358	Subvention de fonctionnement Autres groupements	30 000,00
6574	Subventions associations	30 000,00
615231	Entretien voirie	29 700,00
61551	Entretien matériel roulant	30 000,00
6227	Frais actes et honoraires	27 000,00
6618	Intérêts des autres dettes	5 500,00
673	Titres annulés	-14 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	-13 000,00
022	Dépenses imprévues	-224 200,00
	TOTAL	33 000,00

RECETTES

042-722	Travaux en régie - Immobilisations corporelles	33 000,00
	TOTAL	33 000,00

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		
2313-041	Constructions (constatation versement avances)	300 000,00
040-2135	Travaux en régie Installations générales et agencements	33 000,00
2183-37	Matériel informatique Equipement de collecte Déchets	2 600,00
2158-39	Equipements divers déchets	200,00
2315-38	Installations déchetterie	-2 800,00
2313-70	Construction Site Lédar	3 600,00
2313-89	Construction Technique	-3 600,00
458101-ONI	Voirie sous mandat Séronais	11 000,00
2315-16	Remplacement installations frigorifiques Abattoir	630 000,00
020	Dépenses imprévues	-138 000,00
	TOTAL	836 000,00

RECETTES		
238-041	Avances versées sur commandes d'immobilisations	300 000,00
458201-ONI	Voirie sous mandat Séronais	11 000,00

1318-16	Valorisation Certificats Economie Energie Abattoir	525 000,00
	TOTAL	836 000,00

Il convient de procéder à un ajustement des dépenses en section de fonctionnement :

- 6068 Autres matières et fournitures : travaux supplémentaires réalisés en régie pour 33 000€. Montant que l'on retrouve également en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissements puisqu'il s'agit d'une opération d'ordre entre section qui permet de valoriser les travaux en régie dans l'actif de la collectivité.
- 6132 Location immobilière : loyer de la médiathèque de Saint-Girons : charges, non prévues au BP 2019, liées au transfert de la compétence périscolaire
- 62875 Remboursement de frais aux communes : conventions de prestations avec des communes, charges, non prévues au BP 2019, liées au transfert de la compétence périscolaire et culture
- 657358 Subvention de fonctionnement Autres groupements et 6574 Subvention aux associations : charges, non prévues au BP 2019, liées au transfert de la compétence périscolaire
- 615231 Entretien voirie : Travaux réalisés sur la route du Ribérot - charges prévues initialement en investissement mais le comptable public a réorienté cette dépense en section de fonctionnement
- 61551 Entretien matériel roulant : charges liées à des réparations extérieures de matériel roulant – charges exceptionnelles
- 6227 Frais actes et honoraires : charges supplémentaires par rapport au BP 2019
- 6618 intérêts des autres dettes : charges supplémentaires par rapport au BP 2019 liées au tirage de la ligne de trésorerie sur l'année complète

Il est proposé de procéder à un ajustement de ces postes de dépenses par une baisse des crédits à l'article 673 Titres annulés pour 14 000€, à l'article 678 Autres charges exceptionnelles pour 13 000€ et à l'article 022 Dépenses imprévues pour 224 200€

Les nouvelles inscriptions budgétaires en dépenses d'investissement sont relatives :

- Aux travaux supplémentaires réalisés en régie pour 33 000€
- Du matériel informatique pour les équipements de collecte Déchets pour 2 600€
- Un petit équipement pour les déchets pour 200€

Ces crédits supplémentaires sur ces 2 opérations feront l'objet d'un ajustement avec l'opération Installations Déchetterie

- Des travaux sur le Site de Lédar pour 3 600€

Ces crédits supplémentaires sur l'opération Site de Lédar feront l'objet d'un ajustement avec l'opération Technique

- L'opération Voirie sous mandat Séronais pour 11 000€

Ces crédits supplémentaires feront l'objet d'un ajustement en recettes d'investissements pour la même opération sous mandat

- Des travaux concernant le remplacement des installations frigorifiques pour l'abattoir pour 630 000€.

Ce projet permet de valoriser des Certificats à Economie d'Energie (CEE) pour 525 000€ : inscription en recettes de la section d'investissements.

Il est proposé de procéder aux ajustements nécessaires par une baisse des crédits à l'article 022 Dépenses imprévues pour 138 000€.

Suite à la mise en place d'un nouveau module marché sur Hélios, Madame Sutra, la Trésorière, nous a informés ce lundi 9 décembre que le **remboursement des avances sur marché** se faisait désormais par l'émission d'un titre d'ordre budgétaire au 238-041 et d'un mandat d'ordre budgétaire au 2313-041 pour le même montant.

Jusqu'à présent, le remboursement de l'avance s'effectuait par l'émission de mandat et de titre sur l'opération d'investissement au chapitre 23.

Des crédits budgétaires doivent donc être inscrits au chapitre 041 afin de comptabiliser le remboursement des avances en même temps que le paiement des acomptes aux entreprises, pour un montant de 300 000€ (avances sur les 3 gros projets en cours : Maison de la Petite Enfance, MSP de Prat, MSP de Saint-Girons).

Cette somme est prévue à la fois en dépenses et en recettes de la section d'investissement, sans aucune incidence financière.

M. le Président demande à l'assemblée, s'il n'y a plus de question, de délibérer sur cette DM n°4 du BP

➤ **Vote pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0**

b) Budget Annexe des Thermes Aulus

M. Michel Icart présente le rapport. La présente décision modificative au budget de l'exercice 2019 retrace les principaux mouvements suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Compte		Montant
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	- 10 000,00 €
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	10 000,00 €
TOTAL		0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Compte		Montant
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	- 1 159,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	83,00 €
2184	Mobilier	2 736,00 €
2188	Autres	3 143,00 €
2313	Constructions	34 197,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	- 39 000,00 €
TOTAL		0,00 €

M. le Président demande à l'assemblée, s'il n'y a plus de question, de délibérer sur cette DM n°3 du BA des Thermes.

➤ **Vote pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0**

7-Créances éteintes

a) Budget Principal

M. Michel Icart présente le rapport. Il fait part à l'assemblée de la demande de la Trésorière, en vue d'admettre en créances éteintes, les produits impayés pour un montant total de 211.35€, suite aux jugements du Tribunal de Commerce.

Les pièces concernées ainsi que le montant total des titres à admettre en créances éteintes sont définis dans le tableau ci-dessous :

Exercice	Référence de la pièce	Montant	Motif de la présentation
2015	700900000242	15,87	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	700900002279	16,18	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017	281	59,30	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	700900002136	120,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
		211,35	

M. le Président demande à l'assemblée, s'il n'y a plus de question, de délibérer sur l'admission en créances éteintes des produits ci-dessus

➤ **Vote pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0**

b) Budget Annexe de l'Eau

M. Michel Icart présente le rapport. Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la demande de la Trésorière, en vue d'admettre en créances éteintes, les produits impayés pour un montant total de 3 156.19€, suite aux jugements du Tribunal de Commerce.

Les pièces concernées ainsi que le montant total des titres à admettre en créances éteintes sont définis dans le tableau ci-dessous :

Exercice	Référence de la pièce	Montant	Motif de la présentation
2012	711181510012	73,31	mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
2014	711133160012	231,74	mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
2015	711141090012	253,59	mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
2015	711134820012	276,63	mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
2016	711147410012	305,73	mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
2014	711136580012	329,46	mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
2016	711145170012	355,69	mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
2013	711185190012	358,86	mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
2012	711181810012	468,50	mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
2013	711182880012	502,68	mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
		3 156,19	

M. le Président demande à l'assemblée, s'il n'y a plus de question, de délibérer sur l'admission en créances éteintes des produits ci-dessus

➤ **Vote pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0**

8-Créances en non valeurs

M. Michel Icart présente le rapport. Il informe l'assemblée que Mme la Trésorière demande de présenter des produits en non-valeur sur le Budget Principal de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.

Il s'agit de créances pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

L'objet, le montant total des titres à admettre en non-valeur et la raison sont définis dans le tableau ci-dessous :

Exercice	Référence de la	Montant	Motif de la présentation
----------	-----------------	---------	--------------------------

	pièce		
2013	78185710012	86,80	poursuite sans effet
2013	78189430012	74,40	poursuite sans effet
2013	78187670012	102,30	poursuite sans effet
2013	781857690012	99,20	poursuite sans effet
2013	78187700012	142,95	poursuite sans effet
2013	700900001625	0,24	RAR inférieur seuil poursuite
2013	700900001631	0,12	RAR inférieur seuil poursuite
2013	700900001793	0,12	RAR inférieur seuil poursuite
2013	78187650012	102,30	poursuite sans effet
2013	78187660012	77,50	RAR inférieur seuil poursuite
2015	702500000203	2 504,57	Personne morale disparue
		3 190,50	

M. le Président demande à l'assemblée, s'il n'y a plus de question, de délibérer sur l'admission en créances en non valeurs des produits ci-dessus

➤ **Vote pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0**

9-Durée d'amortissement

M. le Président présente le rapport. Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition de Président.

L'instruction M14 ne propose que des durées indicatives.

Monsieur Le Président rappelle, que lors de la séance du 13 avril 2017, le Conseil Communautaire a décidé d'adopter les durées d'amortissements telles qu'indiquées ci-dessous :

Catégorie de biens	Durée
Frais d'étude, documents d'urbanisme	10
Frais d'étude non suivies de réalisation	5
Frais de recherche...	5
Immobilisations incorporelles : Logiciels	2
Immobilisations corporelles :	
Véhicules légers	5
Camion et véhicules industriels neufs	7
Camion et véhicules industriels d'occasion	5
Equipements de collecte (conteneurs, bornes...)	7
Mobilier	10

Matériel de bureau électrique ou électronique	5
Matériel informatique	3
Matériels classiques	6
Coffre-fort	30
Installations et appareils de chauffage	20
Appareil de levage – ascenseurs	30
Equipements de garage et ateliers	15
Equipements de cuisine	15
Equipements sportifs	15
Installations de voirie	30
Plantations	15
Autres agencements et aménagements de terrains	15
Constructions	30
Constructions sur sol d'autrui	Sur la durée du bail à construction
Bâtiments légers, abris	15
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20

Afin de tenir compte des évolutions de la réglementation budgétaire et comptable et de définir des durées en fonction de l'imputation comptable, Monsieur le Président propose de fixer les durées d'amortissement présentées dans le tableau ci-dessous, à compter de l'année 2019 :

Catégorie de biens	Imputation	Durée proposée
Immobilisations incorporelles :		
Frais d'étude, documents d'urbanisme	2031	10
Frais d'étude et frais d'insertion non suivies de réalisation		5
Frais de recherche et de développement		5
Subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises	204xx1	5
Subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations	204xx2	30
Subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit...).	204xx3	40
Attributions de compensation d'investissement	2046	10
Logiciels	2051	2

Immobilisations corporelles :		
Plantation d'arbres et d'arbustes	2121	15
Autres agencements et aménagements de terrains	2128	15
Agencements et aménagements de bâtiments	2135	20
Constructions	2131	30
Autres constructions : Bâtiments légers, abris	2138	15
Constructions sur sol d'autrui	214	Sur la durée du bail à construction
Installations de voirie	2152	30
Réseaux câblés, installations électriques et téléphoniques	21533	20
Installations et appareils de chauffage	2158	20
Appareil de levage – ascenseurs	2158	30
Petit outillage technique	2158	1
Outillage électroportatif (perceuse, échelles, servantes...)	2158	5
Autres installations, matériel et outillage techniques	2158	15
Véhicules légers	2182	5
Camion et véhicules industriels d'occasion	2182	5
Camion et véhicules industriels neufs	2182	7
Matériel informatique	2183	3
Matériel de bureau électrique ou électronique	2183	5
Mobilier	2184	10
Petits électroménagers et petits matériels	2188	1
Autres matériels	2188	6
Equipements de collecte (conteneurs, bornes...)	2188	7
Equipements de cuisine	2188	15
Equipements de garage et ateliers	2188	15
Equipements sportifs	2188	15
Coffre-fort	2188	30

De plus, l'article 1er du décret n° 96-523 stipule que l'assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur une durée de un an.

M. le Président propose que les immobilisations dont le montant est inférieur à 1 000€ ainsi que les livres des bibliothèques – médiathèques soient amorties sur une seule année.

M. le Président demande à l'assemblée, s'il n'y a plus de question, de délibérer sur les durées d'amortissement ci-dessus présentées.

➤ **Vote pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0**

10-Tarifs Thermes Aulus (le rapport sera présenté lors d'un prochain conseil)

Service Eau

1-Tarif Eau potable 2020

M. Jean Boussion, Vice-Président en charge de la commission développement durable A présente le rapport. Il expose à l'assemblée qu'il est souhaitable de maintenir les mêmes tarifs en 2020 qu'en 2019, hormis les taxes et redevances que doit facturer puis reverser la communauté de communes.

Il est donc proposé les 12 tarifs suivants :

1/ Pour les communes :

ALOS	GAJAN	MONTGAUCH
BAGERT	LACAVE	MONTJOIE
BARJAC	LACOURT	MOULIS
BEDEILLE	LASSERRE	PRAT BX
BETCHAT	LESCURE	RIMONT
BETHMALE	LORP SENT	RIVERENERT
CAUMONT	MAUV PRAT	ST GIRONS
CAZAVET	MAUV STE CROIX	ST LIZIER
CERIZOLS	MERCENAC	STE CROIX
CLERMONT	MERIGON	SOUEIX
CONTRAZY	MONTARDIT	TAURIGNAN CASTET
ENCOURTIECH	MONTEGUT	TAURIGNAN VIEUX
EYCHEIL	MONTESQUIEU	TOURTOUSE
FABAS		

Il est proposé

- abonnement :

77 € HT / an

- consommation :

0,99 € HT /m³

Le montant de la redevance pour la préservation des ressources en eau perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau, est fixé à 0,150 € HT /m³.

En conséquence, selon les coefficients précédemment adoptés, la tarification adaptée à certains types d'activités, indexé sur le prix de l'abonné domestique resteront stables en 2020 :

Catégories d'usagers avec tarifs spécifiques

Type d'activités	Abonnement	m3		Abonnement	m3
	Coefficient multiplicateur	Réduction		€	€/m3
Agriculteurs, maraîchers, pépinières	2	14%		154	0,85 €
Hopital	20	35%		1540	0,64 €
Etablissements médicaux sociaux	1,5	10%		115,5	0,89 €
Enseignement	1,5	10%		115,5	0,89 €
Industries	4	20%		308	0,79 €
Activités sportives	3	18%		231	0,81 €
Vente en gros aux collectivités	15	13%		1155	0,86 €

2/ Pour la commune d'ANTRAS II est proposé :

- abonnement : 20 € HT / an
- consommation : 0,40 € HT /m³

Le montant de la redevance pour la préservation des ressources en eau perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau, est fixé à 0,150 € HT /m³.

3/ Pour la commune d'ARRIEN EN BETHMALE II est proposé :

- abonnement : 78.07 € HT / an

Le montant de la redevance pour la préservation des ressources en eau perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau, est fixé à 11.93 € HT.

4/ Pour la commune d'AUCAZEIN II est proposé

- Montant forfaitaire de 60 m3 : 100 € HT / an
- consommation au-delà de 60m3 : 0,30 € HT /m³

Le montant de la redevance pour la préservation des ressources en eau perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau, est fixé à 0,150 € HT /m³.

5/ Pour la commune de CESCOU II est proposé :

- abonnement : 75 € HT / an
- consommation : 0,35 € HT /m³

Le montant de la redevance pour la préservation des ressources en eau perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau, est fixé à 0,150 € HT /m³.

6/ Pour la commune d'ENGOMER II est proposé :

- abonnement : 70 € HT / an
- consommation : 1.02€ HT /m³

Le montant de la redevance pour la préservation des ressources en eau perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau, est fixé à 0,150 € HT /m³.

7/ Pour la commune d'ERP II est proposé :

- abonnement : 110 € HT / an

Le montant de la redevance pollution perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau, est fixé à 34.49 € HT.
Le montant de la redevance pour la préservation des ressources en eau perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau, est fixé à 15.68 € HT.

8/ Pour la commune de MASSAT II est proposé :

- abonnement : 60 € HT / an
- consommation : 1.00€ HT /m³
- consommation « agriculteur » : 0.50€ HT /m³
- consommation « commerce de bouche » : 0.61€ HT /m³
- consommation « camping » : 0.61€ HT /m³

Le montant de la redevance pour la préservation des ressources en eau perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau, est fixé à 0,160 € HT /m³.

9/ Pour la commune de MONTAGAGNE :

Il est proposé

- abonnement : 40 € HT / an
- consommation : 0.70€ HT /m³

Le montant de la redevance pour la préservation des ressources en eau perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau, est fixé à 0,150 € HT /m³.

10/ Pour la commune de MONTELS II est proposé :

- abonnement : 46 € HT / an
- consommation : 0.70 € HT /m³

Le montant de la redevance pour la préservation des ressources en eau perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau, est fixé à 0,150 € HT /m³.

11/ Pour la commune de LE PORT II est proposé :

- abonnement : 70 € HT / an

Le montant de la redevance pollution perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau, est fixé à 22.88 € HT

Le montant de la redevance pour la préservation des ressources en eau perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau, est fixé à 7.53 € HT.

12/ Pour la commune de SENTEIN II est proposé :

- abonnement « village » : 93 € HT / an
- consommation « village » : 0.30 € HT /m³
- abonnement « Hameau » : 111 € HT / an
- abonnement « Bergerie » : 140 € HT / an
- abonnement « Hôtellerie » : 536 € HT / an
- consommation « Hôtellerie » : 0.30 € HT /m³

Le montant de la redevance pour la préservation des ressources en eau perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau, est fixé à 0,150 € HT /m³, sauf pour les « hameaux » et « Bergerie », pour lesquels le montant de la redevance est fixé à 9.75 € HT.

Le montant de la redevance pollution perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau, pour les « hameaux » et « Bergerie », est fixé à 21.45 € HT.

M. le Président demande à l'assemblée, s'il n'y a plus de question, de délibérer sur les tarifs de l'eau et redevances pour l'année 2020.

➤ **Vote pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0**

2-Tarif assainissement collectif 2020

M. Jean Boussion présente le rapport. Il expose à l'assemblée qu'il est souhaitable de maintenir les mêmes tarifs en 2020 qu'en 2019, hormis les taxes et redevances que doit facturer puis reverser la communauté de communes.

Il est donc proposé les 5 tarifs suivants :

1/ Pour les communes :

ALOS	GAJAN	MONTGAUCH
------	-------	-----------

BAGERT	LACAVE	MONTJOIE
BARJAC	LACOURT	MOULIS
BEDEILLE	LASSERRE	PRAT BX
BETCHAT	LESCURE	RIMONT
BETHMALE	LORP SENT	RIVERENERT
CAUMONT	MAUV PRAT	ST GIRONS
CAZAVET	MAUV STE CROIX	ST LIZIER
CERIZOLS	MERCENAC	STE CROIX
CLERMONT	MERIGON	SOUEIX
CONTRAZY	MONTARDIT	TAURIGNAN CASTET
ENCOURTIECH	MONTEGUT	TAURIGNAN VIEUX
EYCHEIL	MONTESQUIEU	TOURTOUSE
FABAS		

Il est proposé

- Abonnement annuel : 68 € HT
- Eau consommée, le m3 : 1,45 € HT/m3
- Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) 5 €/m2 de plancher
- La PFAC « assimilés domestiques » est calculée selon les modalités suivantes :
 - 0 à 20 Equivalents usagers : 360€ par Equivalent usager (EU)
 - 20 à 100 Equivalents usagers : 300€ par EU
 - Supérieur à 100 Equivalents usagers : 200€ par EU.

2/ Pour la commune d'ANTRAS Il est proposé :

- Eau consommée, le m3 : 0.40 €HT

3/ Pour la commune de CESCOU Il est proposé :

- Abonnement annuel : 85 € HT
- Eau consommée, le m3 : 0.75 € HT/m3

4/ Pour la commune de MASSAT Il est proposé

- Abonnement annuel : 60 € HT
- Eau consommée, le m3 : 0.92 € HT/m3

5/ Pour la commune de SENTEIN Il est proposé :

- Abonnement annuel : 36 € HT
- Eau consommée, le m3 : 0.51 € HT/m3

M. le Président demande à l'assemblée, s'il n'y a plus de question, de délibérer sur les tarifs de l'assainissement collectif pour l'année 2020.

➤ **Vote pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0**

3-Tarif assainissement non collectif 2020

M. Jean Boussion expose à l'assemblée qu'il est souhaitable de maintenir les mêmes tarifs en 2020 qu'en 2019 pour le service de l'assainissement non collectif.

Ainsi, il est proposé d'appliquer, sur tous les recouvrements à compter du 1^{er} janvier 2020, la tarification suivante :

- Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes : abonnement de 13 euros par an prélevé sur les factures d'eau, et un coût ponctuel pour les non abonnés de 104 € HT.
- Contrôle de conception – réalisation des installations neuves : 170 € HT, exigible en 2 parties, 110 € lors de la première phase d'étude de conception de l'installation, 60 € après le contrôle de bonne exécution des travaux.
- Diagnostics à la demande des installations existantes : 110 € HT par contrôle.
- Traitement des matières de vidange qui seront traitées à la station d'épuration de Saint Lizier : 14 € HT/m3.

M. le Président demande à l'assemblée, s'il n'y a plus de question, de délibérer sur les tarifs de l'assainissement non collectif pour l'année 2020.

➤ **Vote pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0**

4-Prime de bonne marche du service des Eaux du Couserans

Le Président rappelle qu'une prime est allouable aux agents du Service des Eaux, sur la base de l'accord d'établissement établi en 2012 au sein du Syndicat des Eaux du Couserans.

Le montant de cette prime était de 300 € depuis sa mise en place en 2012 et exceptionnellement à 360€ en 2017.

Sur la base des bons résultats du Service en 2019, avec notamment l'engagement des agents pour l'intégration des 11 nouvelles communes, mais aussi le développement de la maîtrise d'œuvre en interne, le renouvellement des réseaux AEP avec l'équipe travaux neufs en régie, l'organisation du SPANC sur le contrôle de l'existant (en régie), le déploiement du nouveau logiciel de gestion abonnés, il est proposé d'attribuer une prime de 300 € pour chaque agent.

M. le Président demande à l'assemblée, s'il n'y a plus de question, de délibérer sur le versement de cette prime aux agents du Service des Eaux

➤ **Vote pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0**

Administration

Syndicat Mixte de Guzet (SMG) : désignation de 3 délégués supplémentaires

M. le Président rappelle que Messieurs Michel ICART et Alain SERVAT sont délégués au SMG depuis le 21/11/2017. Il souligne, suite aux nouveaux statuts du SMG, que le nombre de délégués de la CCCP évolue de 2 à 5. Il propose donc de faire appel à candidature pour désigner 3 délégués supplémentaires.

M. le Président informe que le Bureau Communautaire du 5 décembre propose les candidatures de Messieurs Gérard Cambus, Patrick Timbart et André Vidal. Il fait appel à de nouvelles candidatures. Il prend acte qu'il n'y a pas de candidatures supplémentaires.

Il demande à l'assemblée l'autorisation de lever le vote à bulletin secret. Les délégués présents, à l'unanimité, acceptent la levée du vote à bulletin secret.

M. le Président demande à l'assemblée, s'il n'y a plus de question, de délibérer afin de désigner 3 délégués supplémentaires au SMG, Messieurs Gérard Cambus, Patrick Timbart et André Vidal.

➤ **Vote pour : 73 contre : 0 abstention : 2**

2) Questions Diverses

- **Intervention des Gilets Jaunes sur « tous les problèmes actuels, retraite, hôpitaux... »**
- **Point d'information sur le Syndicat de Syndicats de Traitement des Ordures Ménagères des Pyrénées (SYSTOM des Pyrénées)**

Séance levée par M. le Président à 22h